



Action de Grâce

Veuillez prendre note que nos bureaux seront fermés le lundi 14 octobre pour la fête de l'Action de Grâce et nous serons de retour le mardi 15 octobre à 13h00.



Reconduction de bail

Chaque locataire est responsable de veiller à ce que sa reconduction de bail soit faite et confirmée en se présentant au moment demandé par l'OMH. Nous rappelons à tous les locataires qu'un non reconduction de bail peut justifier un dépôt en résiliation de bail à Régie du logement.

Climatiseur

N'oubliez pas, que tous les climatiseurs doivent être retirés des fenêtres pour le 15 octobre prochain!!!!



Marijuana



Nous rappelons à tous les locataires qu'il est strictement interdit de consommer de la marijuana dans les immeubles et sur les terrains de l'Office. L'Office invite les locataires à porter plainte avec le formulaire officiel afin de contrer le problème ATTENTION – L'Office est en droit de déposer une demande en résiliation de bail devant la Régie du logement pour les locataires qui ne respectent pas la réglementation.

Rappel

Il est interdit d'installer tout appareil de chauffage additionnel, de foyer électrique et toute installation électrique ainsi que tout système d'alarme, d'équipement électronique, d'équipement de radioamateur (C.B) et autre de communication.



Situation d'Urgence 911

Lorsque vous êtes témoin d'une situation grave ou urgente immédiate: violence conjugale, blessure grave, crise cardiaque, enfant en danger, etc. **VOUS DEVEZ CONTACTER LE SERVICE D'URGENCE OU LES POLICIERS EN COMPOSANT LE 911 !!!** À plusieurs reprises, lors de situations graves et urgentes, des locataires ont contacté le bureau de l'Office au lieu de contacter le 911. Il est de la responsabilité de chaque citoyen de prévenir le service d'urgence 911 lors de situations immédiates et graves qui menacent la vie ou la sécurité d'une autre personne.



Nous vous invitons à communiquer avec l'Office par téléphone avant de vous déplacer, lorsque vous avez besoin d'informations, d'un rendez-vous ou autre. Vous pouvez joindre le bureau de l'Office au 450-436-8095.

Soyez informés !!! Suivez-nous sur Facebook !!!



<https://www.facebook.com/omhstjerome.qc.ca/>



Par Clémie Gaudreault

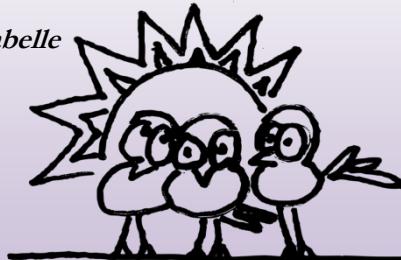
Journal Salut Voisines et Voisins

Créé par des résidents es de l'OMH pour la rue Labelle



Le journal que l'on partage à St-Jérôme !

Vol 1, No 3, Octobre 2019
salutvoisins@hotmail.com



Grand changement du journal à venir en novembre !

Dès novembre, votre journal ne sera plus livré à vos portes ! Il sera dans l'entrée de votre édifice ! Par ailleurs ce sera désormais :
"Bonnes Nouvelles de Saint-Jérôme"



Dès novembre toutes vos chroniques habituelles et bien plus seront sur votre



Comment ? Rien de plus simple de votre facebook taper :

"Bonnes Nouvelles de Saint-Jérôme"
dans la barre de recherche en haut à gauche puis cliquez sur le résultat

Mais n'oubliez pas de vous abonnez à la page !

Ainsi à chaque sortie d'informations vous recevez une notification !
Au plaisir !





Bonjour, comme vous avez pu le lire en première page, votre journal prend de l'ampleur au niveau de sa visibilité. En effet, il y a aussi des gens d'autres OMH ainsi que la population en générale à St-Jérôme qui apprécieraient avoir des informations de loisirs et des services d'organismes communautaire qui peuvent vraiment faire une différence positive dans la vie.

Dans les faits, cela se réalisera peu à peu au fil des mois. En effet, pour octobre vous voyez rien n'est changé. Mais dès novembre le journal changera de nom pour "Bonnes Nouvelles de Saint-Jérôme". Par ailleurs, pour novembre votre journal ne sera plus livré à votre porte. En effet, nous voulons évaluer combien de locataires lisent le journal. Ainsi, dans les entrées des tours et dans les entrées des blocs nous y laisseront les exemplaires pendant 3 jours. Après ce temps nous recueillerons ce qui n'a pas été utilisé et le noterons pour la prochaine impression. Pour celles et ceux d'entre vous qui habitez les maisonnettes, vous pourrez vous procurer le journal dans la salle communautaire des intervenantes (entrée par la terrasse)



Mais rassurez vous, vous pourrez par le biais de facebook retrouver en totalité et gratuitement toutes les chroniques et voir les nouveautés pour tous les OMH de St-Jérôme. Je sais que certaines personnes n'ont pas internet. Nous les invitons donc au bureau des intervenantes pour utiliser gratuitement un des deux ordinateurs que Salut Voisines et Voisins et plusieurs autres collaborateurs y ont installé pour les locataires. L'entrée est par la terrasse extérieure du 484 et lorsque possible une intervenante peut vous aider à vous familiariser avec les ordinateurs.

Pour toute participation contactez-moi au 450 327 6317 ou laissez-moi un mot dans ma boîte aux lettres au 500 Labelle app3 dans le rond point. Merci, en espérant vous publier !

En espérant que vous nous suivrez sur facebook !

(Comment ? Rien de plus simple ! De votre facebook tapé "Bonnes Nouvelles de Saint-Jérôme" dans la barre de recherche en haut à gauche puis cliquez sur le résultat)



Amicalement vôtre !

Lise Touchette



Imprimé grâce à l'Office Municipal d'Habitation de St-Jérôme et assemblé et livré entre autres grâce à la précieuse collaboration de :

Céline Paquin, résidente



Notre bonne Samaritaine du mois !



Un gros merci Francine Perron pour toutes ces heures bénévoles lors d'activités du Comité des Loisirs !



Désormais, Salut Voisines et Voisins publiera ici grâce à votre participation toute bonne action que vous choisirez de souligner ! Votre voisine a pris soin de votre petit animal pendant votre hospitalisation ? Votre voisine vous fait des petites emplettes et / ou services ? Remerciez-la ici !

Les photos ne sont pas nécessaires mais appréciables ! Pour toute publication contactez Lise avec une note dans ma boîte aux lettres au 500 Labelle app 3, 450 327 6317 ou par facebook : lise touchette écrivaine



Encourageons les bonnes actions !!!

Babillard

Un grand babillard pour les annonces diverses est à votre portée dans la salle communautaire des intervenantes, entrée par la terrasse

Bonjour les Voisins, Voisines!

Je tiens à vous informer que mon poste d'intervenante sociocommunautaire est maintenant permanent. Donc je ne suis plus en remplacement mais avec vous de façon officielle. C'est un grand plaisir et un privilège pour moi de vous découvrir et de travailler avec vous.

N'hésitez pas à venir faire votre tour au bureau du soutien communautaire, c'est toujours un plaisir de vous rencontrer.



Stéphanie Lauzon

Intervenante sociocommunautaire en logement social
Unité de Quartier M.R.C. Rivière-du-Nord

450 512-9033

À noter!
très important!



Location de la Salle Communautaire

Désormais, vu la fréquente venue des pompiers sur les lieux lors de la location de la salle à des locataires, le Comité des Loisirs ne permettra plus l'accès à la cuisine lors de location de la salle. Si, par ailleurs, vous utilisez du matériel pouvant déclencher le système d'alarme de feu, les frais occasionnés par la venue des pompiers seront à vos frais. De plus, dorénavant à cause de récent abus, le bail du locataire sera demandé ainsi qu'une preuve d'assurance pour louer la salle. Pour réserver la salle : Sylvie Desjardins 579-368-1488

Le Comité des Loisirs de la Place Leclair



Le Comité des Loisirs est heureux de vous annoncer l'ouverture de la salle communautaire de 9h Am à 16h pm du lundi au vendredi, seulement sur appel à Sylvie Desjardins 579 368 1488



N'oubliez pas que désormais 2 ordinateurs avec internet sont accessibles aux résidents Entrée par la terrasse dans les locaux des intervenantes. Plus infos sur <https://hlm-ressources.wixsite.com/bons-voisins>

Location de la salle Guérin Lajoie

Il est possible pour les locataires de louer la salle communautaire pour la somme de \$50 qui vous sera remise dès le lendemain ! Le Comité des Loisirs ne permettra plus l'accès à la cuisine lors de location de la salle vue la venue fréquente des pompiers. De plus, le bail du locataire sera demandé ainsi qu'une preuve d'assurance pour louer la salle.

Pour plus infos on contacte :

Sylvie Desjardins 579-368-1488



Nouveau !!! Appareils de gym :

1 vélo stationnaire, 1 escalier, 1 tapis roulant ainsi que Abdo c'est gratuit venez vous entraîner dans la salle communautaire du 480 labelle sous sol salle Guérin Lajoie du lundi au vendredi de 9h Am à 16h pm seulement sur appel à Sylvie Desjardins 579 368 1488

À vos chaudrons !



Par Louise Lortie



Soupe aux légumes et tomates

Ingédients

Portions: 4

1 boîte (1 litre) de jus de tomate

1 sac (500 g) de légumes mélangés surgelés

2 tasses d'eau

Une pincée d'origan séché

Sel et poivre au goût

Étapes de préparation

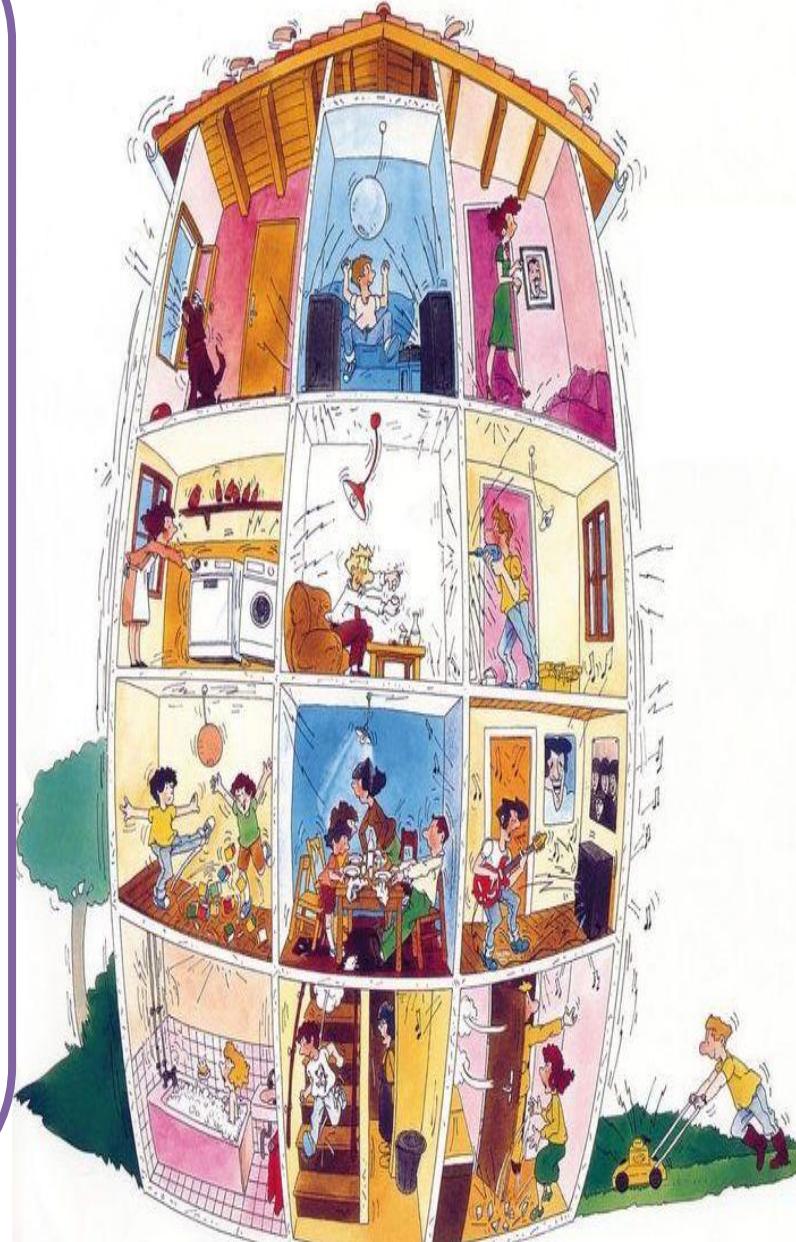
Préparation : 5min > Cuisson : 30min > Prêt en : 35min

Combiner tous les ingrédients dans une grande casserole et laisser mijoter pendant 30 minutes. On peut mettre tout les légumes qu'on a juste à les couper en dés si on a des légumes frais. On peut y ajouter des nouilles, ou du bœuf haché, selon les goûts moi je rajouterais une bonne cuillère à soupe de base de bœuf ou de poulet à cette recette !

*Mélanger le tout
et bon appétit !*

Pensez-y bien !

VOTRE PLANCHER C'EST LE PLAFOND DU VOISIN



*Gratuit Pour Vous !
Le programme Éconologis de Hydro Québec*

Avec ces conseils et ces améliorations concrètes, vous pourrez vraiment améliorer votre confort !

Selon le temps disponible et les besoins identifiés pour votre domicile, le conseiller pourra procéder gratuitement à des mesures concrètes parmi la liste ci-dessous :



- Calfeutrage des fenêtres*
- Installation de coupe-froid au bas des portes*
- Isolation des prises électriques situées sur des murs donnant sur l'extérieur*
- Installation d'une pomme de douche à débit réduit*
- Ajout d'un aérateur aux robinets*
- Etc.....*



Pour vous inscrire gratuitement à cette aide

Contactez-moi

Stéphanie Savoie **579-368-2270**



Les comptoirs à St-Jérôme

Spécial comptoirs de vêtements et articles divers

Les trouvailles de Ste-Paule	
Comptoir d'entraide	920 rue Labelle
<i>601 Lachaine</i>	<i>450 436 1210</i>
<i>450 438 0231</i>	<i>mardi et mercredi</i>
<i>Lundi à mercredi 9h30 à 16h30, jeudi de midi à 19h</i>	<i>9h30 à 1h30</i>
<i>Vendredi 9h30 à 16h30</i>	-----
<i>Samedi 9h30 à 16h</i>	Action Source de vie
<i>-----</i>	445 Blanchard sous sol
Armée du Salut	<i>450 504 8775</i>
<i>241 Brière</i>	<i>Mardi à vendredi 10h 16h</i>
<i>450 432 9191</i>	<i>Samedi 10h à 14h</i>
<i>Lundi au samedi de 9h à 16h30</i>	Paroisse St-Antoine
<i>-----</i>	705 Bld des Laurentides
Le mériдиens	<i>450 432 4728</i>
<i>5 Duvernay</i>	<i>Lundi au jeudi 9h à 15h</i>
<i>450 565 2998 ext. 116</i>	Notre-Dame de la Salette
<i>Lundi au jeudi 8h30 à 16h</i>	<i>995 rue de l'Église</i>
<i>Vendredi 8h30 à 14h</i>	<i>Mardi et mercredi</i>
	<i>13h à 16h</i>



Organisme de Justice Alternative des Laurentides

Vous êtes résidents d'un logement social de la rivière du Nord, voici dans quelles situations les intervenantes Micheline et Stéphanie de MAVN peuvent vous accompagner :

- *Vous avez une bonne nouvelle à partager,*
- *Un nouveau projet et vous avez le goût d'être accompagné dans vos démarches,*
- *vous avez des papiers à remplir ou à comprendre*

OU tristement vous vivez ou vous êtes dans une situation de;

- *Violence physique, verbale, psychologique, sexuelle ou conjugale*
- *Négligence*
- *Abus d'un aîné*
- *Dépendances*
- *Santé mentale*
- *Déficience physique*
- *Perte d'autonomie d'une personne malade*
- *Perte d'autonomie d'une personne âgée*
- *Chicane de voisins*
- *Jeune en difficulté*
- *Toute autre situation que vous jugez critique, préoccupante ou dérangeante*
- *Accompagnement dans les différents comités des résidents et organismes communautaires...*



Bonnes nouvelles ou tristes nouvelles les intervenantes sont là pour vous accompagner !

Mission

Notre intervention vise l'amélioration de la qualité et des conditions de vie des personnes vivant dans les logements sociaux.



Micheline Laberge, Intervenante 450-512-8033



Stéphanie Lauzon, Intervenante 450-512-9033



Adresse

*Terrasse Place
Leclair*

Les douze meilleures règles du bon voisin!

Quand on vit dans un immeuble les règles de bon voisinage doivent s'appliquer. Voici l'essentiel à retenir pour veiller au respect de vos voisins, et donc vous faire respecter !



Chaque fois que j'ouvre le robinet, je m'assure de ne pas avoir de distraction et d'oublier involontairement l'eau qui coule car cela pourrait faire des dégâts considérable chez moi et à mes voisins.

Je demande à mes visiteurs de rester discrets pour le bien-être de mes voisins.

N'oubliez pas que votre plancher c'est le plafond de votre voisin. Donc, je maîtrise toute forme de bruit le jour comme la nuit afin de ne pas déranger mes voisins.

Je laisse pas traîner mes sacs de poubelles sur le palier de mon étage.



Je ne jette pas mes mégots de cigarette de ma fenêtre ou mon balcon, ni aucun autre déchet.

Je modère le volume de mon système de son ou de ma télévision quand j'écoute la musique ou la télé.

Je prends garde à ne pas claquer les portes.

En cas de salissure des parties communes de ma part, je prends les mesures nécessaires pour nettoyer sans attendre.

Si je suis propriétaire d'un animal, je prends les mesures nécessaires afin qu'il ne crée aucune nuisance. (Bruit, odeur, urine, excréments)



Si je me dispute, je prends bien soin de ne pas hausser la parole (cris, violence) afin de ne pas déranger mes voisins.

Je veille à respecter mes voisins en éduquant mes enfants convenablement afin que les bruits soient acceptables (pas de cris exagérés, intolérables, tapage continual sur le



PRÉVENTION INCENDIE ! Le premier responsable c'est toi !



La négligence, la distraction et l'imprudence sont les causes de la majorité des incendies résidentiels.

Vous pouvez éviter des risques d'incendies par des gestes simples :



- 1) Ne laissez jamais la cuisinière fonctionnelle seule sans surveillance.
- 2) Il est préférable de ne pas entreposer de liquides inflammables à l'intérieur.
- 3) Si vous fumez, faites-le intelligemment et pensez aux incendies qui, chaque année, sont causés par des imprudences.
- 4) Vérifiez occasionnellement l'état de vos fils électriques afin qu'ils ne soient pas découverts.
- 5) Ne surchargez pas les prises avec des appareils, surtout des appareils chauffants.
- 6) Utilisez des ampoules selon la capacité de watts permis inscrit sur la douille (socket).
- 7) Essayez autant que possible de garder débranché un appareil que vous n'utilisez pas.
- 8) Assurez-vous que les extensions soient conformes aux appareils que vous utilisez selon leur puissance. (ex : climatiseur)
- 9) N'utilisez jamais une rallonge trop vieille ou endommagée.
- 10) N'utilisez jamais un appareil électrique défectueux.
- 11) Pour plusieurs appareils électriques (ex. ordinateur, télévision, système de son, etc....) Utilisez une barre d'alimentation avec un disjoncteur intégré qui coupe le courant en cas de surcharge.
- 12) Pour éviter une surcharge, méfiez-vous de brancher deux appareils sur la même prise d'un comptoir (ex. Bouilloire, grille-pain etc...)

